

6.1

Avis et communiqués

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 21-333 du personnel des ACVM : Plateformes de négociation de cryptoactifs : conditions applicables à la négociation de cryptoactifs arrimés à une valeur avec des clients

(Texte de l'avis publié à la section 7.1 du présent bulletin)

Avis de publication

Avis multilatéral 58-316 du personnel des ACVM : Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction - Rapport de la 9^e année

(Texte de l'avis publié ci-dessous)

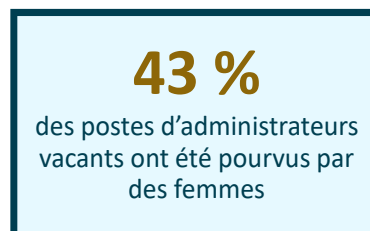
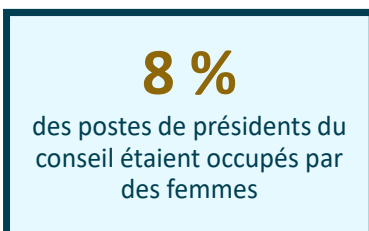
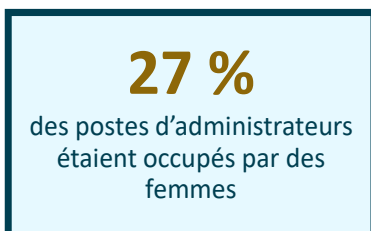
**Avis multilatéral 58-316 du personnel des ACVM
Examen sur la représentation féminine aux postes
d'administrateurs et de membres de la haute
direction**

Rapport de la 9^e année

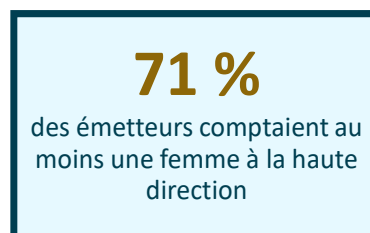
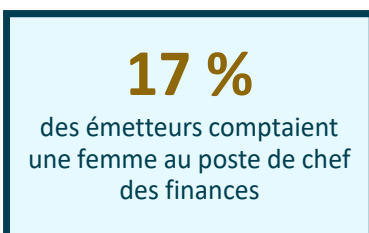
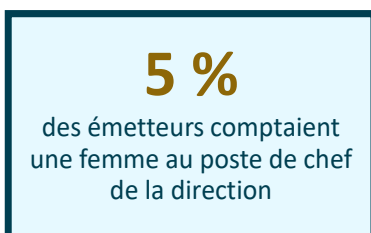
Le 5 octobre 2023

Faits saillants des constatations de l'examen

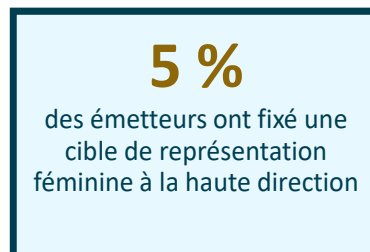
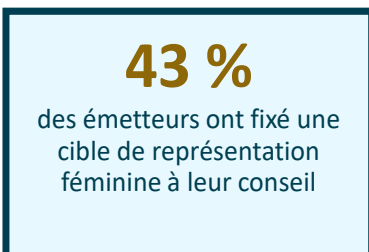
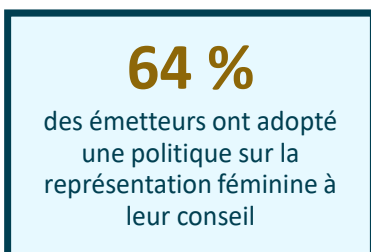
Postes d'administrateurs



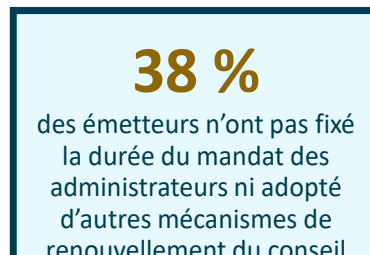
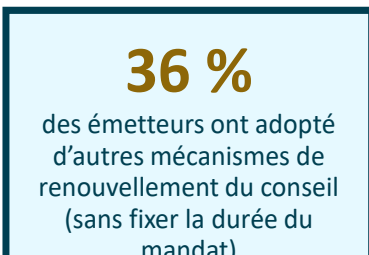
Membres de la haute direction



Politiques et cibles



Durée du mandat



Examen de l'information

But du rapport

Le présent rapport livre les principales constatations qui ressortent d'un récent examen de l'information rendue publique en vertu de l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance* du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 »), quant à la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction. Il s'agit de notre neuvième examen annuel consécutif de cette information¹. Il visait essentiellement à cerner les principales tendances. Aucune évaluation qualitative de la conformité aux obligations d'information n'a été réalisée.

Obligations d'information

Sauf certaines exceptions², les émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et d'autres émetteurs non émergents doivent fournir de l'information annuellement sur les cinq éléments suivants :

Nombre et pourcentage de femmes siégeant à leur conseil d'administration et occupant des postes de membres de la haute direction

Cibles du nombre ou du pourcentage de femmes devant occuper des postes d'administrateurs et de membres de la haute direction

Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du conseil

Politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs

Prise en considération de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs ainsi que dans la nomination des membres de la haute direction

Les obligations d'information visent à rendre plus transparentes la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés, ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard.

¹ Les tendances observées lors des huit premiers examens annuels sont présentées dans les documents suivants : l'Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM (Année 1), l'Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM (Année 2), l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM (Année 3), l'Avis multilatéral 58-310 du personnel des ACVM (Année 4), l'Avis multilatéral 58-311 du personnel des ACVM (Année 5), l'Avis multilatéral 58-312 du personnel des ACVM (Année 6), l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM (Année 7) et l'Avis multilatéral 58-314 (Année 8).

² Certains émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, comme les fonds négociés en bourse, les fonds à capital fixe, les émetteurs étrangers visés et les émetteurs étrangers inscrits auprès de la SEC, ne sont pas visés par les obligations d'information.

Échantillon

En date du 31 mai 2023, environ 1 776 émetteurs étaient inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, dont environ 744 étaient assujettis aux obligations d'information. Les données résumées dans le présent rapport s'appuient sur l'examen d'un échantillon de 602 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2022 et le 31 mars 2023 (l'Année 9) et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle au plus tard le 31 juillet 2023. L'Annexe A présente une ventilation des émetteurs de l'échantillon par capitalisation boursière et par secteur d'activité.

Comparaison des principales tendances d'une année à l'autre

Voici une comparaison d'une année à l'autre des principales tendances observées dans nos examens³ :

Tendances ⁴	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Représentation au conseil									
Pourcentage total des postes occupés par des femmes	11 %	12 %	14 %	15 %	17 %	20 %	22 %	24 %	27 %
Postes de présidents du conseil occupés par des femmes	–	–	–	–	5 %	6 %	6 %	7 %	8 %
Postes vacants pourvus par des femmes	–	–	26 %	29 %	33 %	30 %	35 %	45 %	43 %
Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil	49%	55 %	61 %	66 %	73 %	79 %	82 %	87 %	89 %
Émetteurs comptant trois femmes ou plus à leur conseil	8 %	10 %	11 %	13 %	15 %	20 %	24 %	30 %	36 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars	8 %	9 %	10 %	11 %	13 %	15 %	16 %	18 %	21 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars	11 %	13 %	17 %	19 %	20 %	24 %	24 %	27 %	30 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars	17 %	18 %	18 %	21 %	23 %	26 %	28 %	31 %	33 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars	21 %	23 %	24 %	25 %	27 %	31 %	30 %	33 %	35 %

³ En raison de la composition de notre échantillon, nos constatations et les comparaisons entre l'année en cours et les huit années précédentes dressent un portrait incomplet de la situation. Les émetteurs échantillonnés pour chacune de ces années diffèrent pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

- certains ont vu leurs titres radiés de la cote de la Bourse de Toronto;
- certains sont désormais inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;
- par suite d'une restructuration du capital de l'entreprise, certains ne sont plus inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations après le 31 juillet 2022 (Année 8);
- certains ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont cessé d'être émetteurs assujettis.

⁴ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

Tendances ⁵	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Membres de la haute direction									
Émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction ⁶	60 %	59 %	62 %	66 %	64 %	65 %	67 %	70 %	71 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction	–	–	–	4 %	4 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef des finances	–	–	–	14 %	15 %	15 %	17 %	19 %	17 %
Politiques									
Émetteurs ayant adopté une politique sur la représentation féminine au conseil	15 %	21 %	35 %	42 %	50 %	54 %	60 %	61 %	64 %
Cibles									
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine au conseil	7 %	9 %	11 %	16 %	22 %	26 %	32 %	39 %	43 %
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine à la haute direction ⁶	2 %	2 %	3 %	4 %	3 %	4 %	6 %	4 %	5 %
Durée du mandat									
Émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs	19 %	20 %	21 %	21 %	21 %	23 %	23 %	21 %	23 %

⁵ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

⁶ La baisse observée l'Année 5 s'explique en partie par le changement de la méthode d'inclusion des données sur les membres de la haute direction. Les émetteurs peuvent avoir inclus dans leur information des postes ou des cibles relatifs à un groupe autre que les membres de la haute direction, au sens de la définition attribuée à cette expression dans le Règlement 58-101. L'Année 5, nous nous sommes concentrés sur l'information relative aux « membres de la haute direction », au sens susmentionné.

Constatations sur la représentation au conseil

De l'Année 1 à l'Année 9, le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes est passé de 11 % à 27 %.

Représentation féminine au conseil

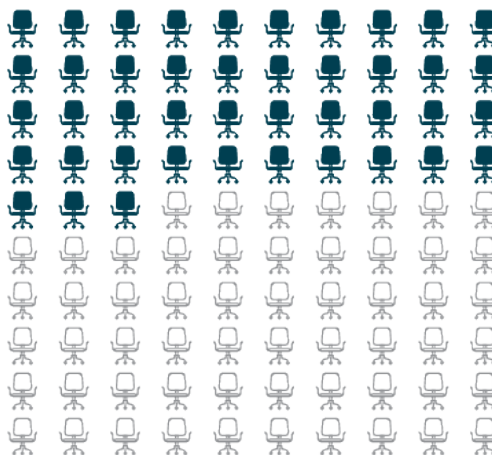
27 %



Sur les 653 postes d'administrateurs devenus vacants, 500 ont été pourvus. Environ 43 % d'entre eux (217 postes) l'ont été par des femmes.

Postes d'administrateurs vacants pourvus par des femmes

43 %



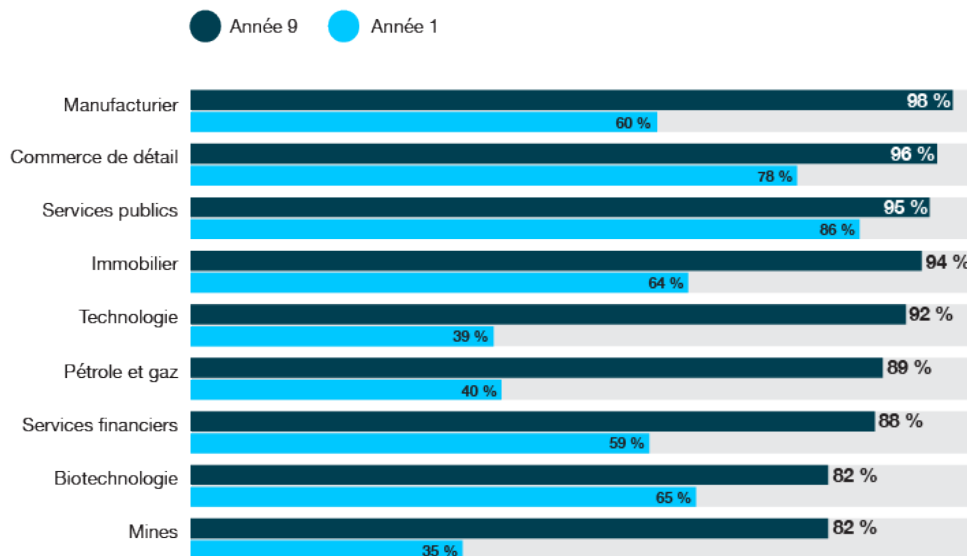
Autres constatations notables

Écarts entre secteurs

Le nombre de femmes au conseil diffère selon le secteur d'activité. Le secteur manufacturier ainsi que ceux du commerce de détail et des services publics présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil⁷, tandis que les secteurs des mines, de la biotechnologie et des services financiers avaient le pourcentage le plus faible. Au cours des neuf dernières années, le pourcentage des émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil a bondi de 20 % ou plus dans le secteur manufacturier ainsi que ceux de l'immobilier, de la technologie, du pétrole et du gaz, des services financiers et des mines.

Se reporter à l'Annexe B pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil

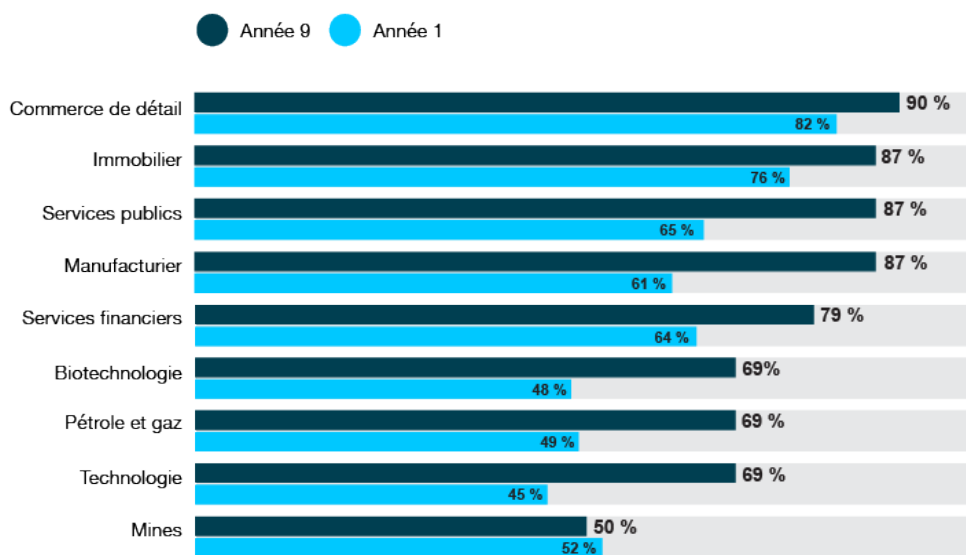


⁷ Les grandes banques canadiennes, qui appartiennent à un secteur ayant été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne figurent pas dans les données utilisées pour le présent examen.

Le nombre de femmes à la haute direction diffère aussi selon le secteur d'activité. Les secteurs du commerce de détail, de l'immobilier, des services publics ainsi que le secteur manufacturier présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction, tandis que les secteurs des mines, de la technologie, du pétrole et du gaz ainsi que de la biotechnologie avaient le pourcentage le plus faible. Au cours des neuf dernières années, le pourcentage des émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction a bondi de 20 % ou plus dans le secteur manufacturier ainsi que ceux des services publics, de la biotechnologie, du pétrole et du gaz et de la technologie.

Se reporter à l'Annexe C pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants.

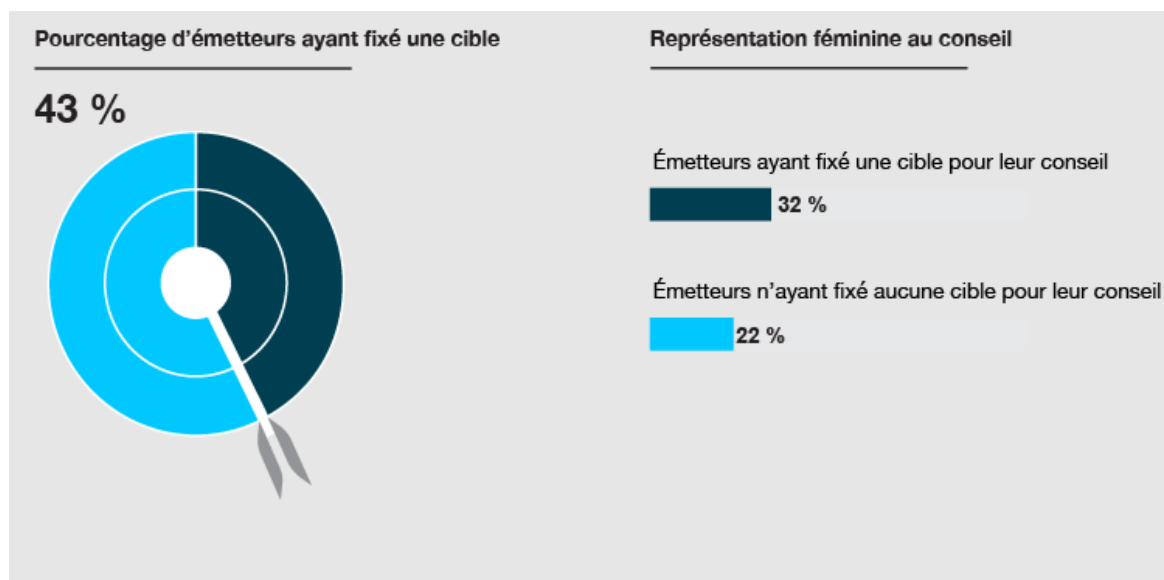
Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction



Mesure sur la diversité et postes d'administrateurs occupés par des femmes

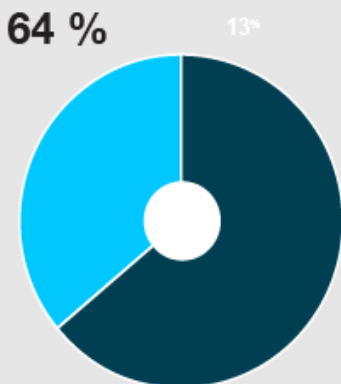
On a observé une corrélation entre les émetteurs qui adoptent certaines mesures sur la diversité et la proportion de femmes occupant des postes d'administratrices.

Les émetteurs ayant fixé une **cible** de représentation féminine à leur conseil comptaient une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 32 % de femmes à leur conseil, comparativement à 22 % chez les autres.

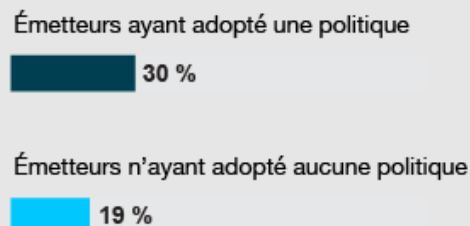


Les émetteurs ayant adopté une **politique écrite sur la représentation féminine à leur conseil** tendaient également à compter une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 30 % de femmes à leur conseil, comparativement à 19 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant adopté une politique



Représentation féminine au conseil



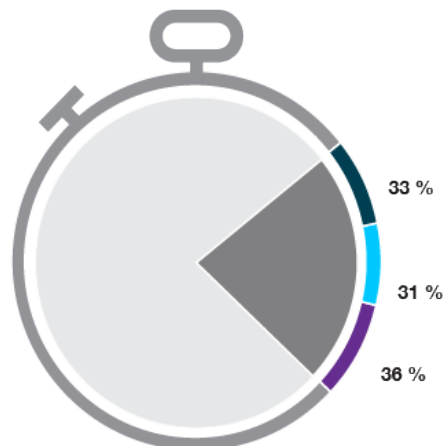
Durée du mandat

Le pourcentage d'émetteurs visés par l'examen qui ont adopté une limite de la durée du mandat de leurs administrateurs se situe à 23 %; 33 % d'entre eux ont adopté une limite d'âge seulement, 31 %, une limite de durée des fonctions seulement, et 36 %, les deux limites.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs

23 %

- Limite d'âge
- Limite de durée des fonctions
- Les deux



Les émetteurs ayant adopté une limite de la durée du mandat comptaient en moyenne 34 % de femmes à leur conseil, comparativement à 24 % en moyenne chez ceux n'en ayant pas adoptée.

En moyenne, les conseils d'administration des émetteurs ayant adopté d'autres mécanismes de renouvellement étaient composés des émetteurs ayant adopté seulement d'autres mécanismes, de 27 % de femmes, comparativement à 21 % pour les émetteurs n'ayant fixé aucune durée du mandat ni adopté d'autres mécanismes.

Questions

Veillez adresser vos questions sur le présent rapport à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Olivier Girardeau

☎ 514 395-0337, poste 4334

✉ olivier.girardeau@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Jo-Anne Matear

☎ 416 593-2323

✉ jmatear@osc.gov.on.ca

Jonathan Blackwell

☎ 416 593-8138

✉ jblackwell@osc.gov.on.ca

Jodie Hancock

☎ 416 593-2316

✉ jhancock@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Nicole Law

☎ 403 355-4865

✉ nicole.law@asc.ca

Jennifer Smith

☎ 403 355-3898

✉ jennifer.smith@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran

☎ 306 787-1009

✉ heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks

☎ 204 945-3326

✉ patrick.weeks@gov.mb.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Amélie McDonald

☎ 506 635-2938

✉ amelie.mcdonald@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

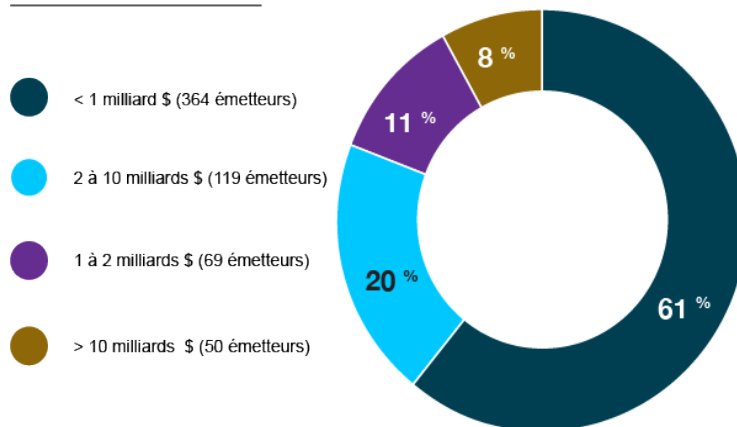
Valerie Tracy

☎ 902 424-5718

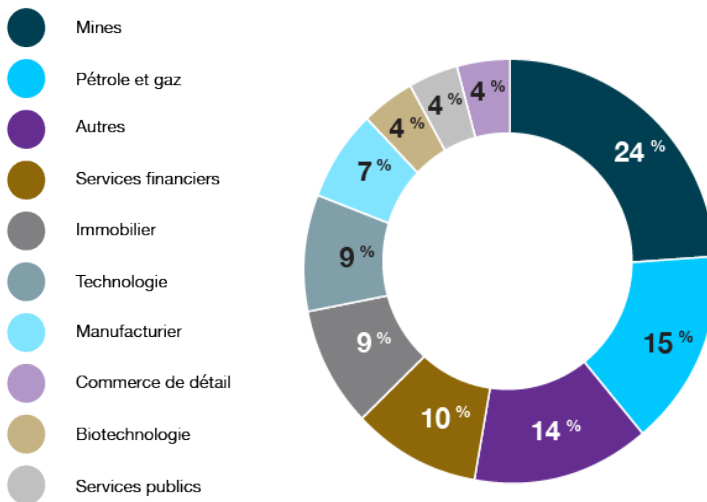
✉ valerie.tracy@novascotia.ca

Annexe A

Capitalisation boursière des émetteurs échantillonnés (ventilation des émetteurs)



Secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés



Annexe B

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Biotechnologie	65 %	57 %	56 %	56 %	67 %	59 %	64 %	85 %	82 %
Services financiers	59 %	67 %	60 %	61 %	73 %	77 %	85 %	86 %	88 %
Manufacturier	60 %	68 %	84 %	89 %	93 %	93 %	95 %	98 %	98 %
Mines	35 %	38 %	54 %	59 %	62 %	72 %	78 %	80 %	82 %
Pétrole et gaz	40 %	40 %	45 %	56 %	70 %	73 %	81 %	84 %	89 %
Immobilier	64 %	66 %	59 %	73 %	80 %	90 %	89 %	91 %	94 %
Commerce de détail	78 %	79 %	89 %	84 %	86 %	91 %	94 %	88 %	96 %
Technologie	39 %	52 %	52 %	68 %	73 %	84 %	74 %	86 %	92 %
Services publics	86 %	82 %	86 %	81 %	85 %	87 %	90 %	90 %	95 %

Annexe C

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Biotechnologie	48 %	66 %	71 %	64 %	61 %	73 %	82 %	71 %	69 %
Services financiers	64 %	63 %	66 %	71 %	76 %	71 %	74 %	75 %	79 %
Manufacturier	61 %	81 %	79 %	80 %	70 %	74 %	76 %	87 % ⁸	87 %
Mines	52 %	49 %	52 %	56 %	52 %	52 %	57 %	55 %	50 %
Pétrole et gaz	49 %	46 %	48 %	53 %	54 %	58 %	58 %	66 %	69 %
Immobilier	76 %	76 %	80 %	80 %	83 %	79 %	79 %	85 %	87 %
Commerce de détail	82 %	71 %	68 %	76 %	80 %	78 %	88 %	88 %	90 %
Technologie	45 %	44 %	59 %	52 %	55 %	68 %	55 %	61 %	69 %
Services publics	65 %	73 %	67 %	75 %	70 %	75 %	79 %	85 % ⁸	87 %

⁸ Ce pourcentage a été actualisé ou corrigé en regard de celui qui a été fourni initialement dans le rapport de l'Année 8.